

Citoyenne

FLOIRAC

GUIDE
des **DÉMARCHES**
PARTICIPATIVES
FLOIRAC 2017

VILLE 
DE
FLOIRAC

Mot du Maire

Dans notre pays, et sans que cela fasse exception à Floirac, nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à exprimer de l'indifférence voire de la défiance vis-à-vis de l'action publique et de ses représentants.

Cette fracture est un vrai risque pour le vivre-ensemble et notre démocratie locale. Nous devons redonner au plus grand nombre de Floiracaises et de Floiracais les moyens de redevenir des acteurs engagés dont la parole peut s'exprimer, être écoutée et prise en compte pour bâtir un espace de vie et un avenir commun.

Pour cela, depuis de nombreux mois la ville de Floirac a mis en place plusieurs instances (conseil des sages, conseils citoyens, conseils de quartier entre autres) destinées à mieux connaître vos attentes, vos besoins mais aussi votre avis au moment de mettre en œuvre des projets municipaux. De façon moins formelle, les réunions publiques, les diagnostics en marchant ou les différentes manifestations publiques sont aussi l'occasion pour vous d'établir un contact constructif avec les élus ou les fonctionnaires de la ville.

Conscient de l'intérêt croissant de nos concitoyens pour la dynamique de notre ville et de leur désir de participer à sa co-construction, j'ai souhaité par souci d'efficacité mais aussi de transparence, développer nos démarches participatives et en formaliser les modalités d'expression. Ce guide des démarches participatives répond à ce souhait : il a été élaboré de façon collaborative entre les élus, les fonctionnaires et les habitants qui se sont exprimés dans le cadre de rencontres. Il définit les principes de fonctionnement de cette démarche, engagement réciproque, instances, outils, échéancier, évaluation, et sera pour nous tous un document de travail et de référence. Vous trouverez également dans ce guide les dispositifs que nous mettrons en œuvre conjointement dans les mois à venir : les budgets participatifs qui vous permettront de proposer des investissements dans vos quartiers ainsi que des procédures facilitant les relations élus-citoyens.

Vous l'aurez compris, ce projet repose sur une double légitimité : celle des élus, issus du suffrage universel, celle des habitants, que leur confèrent la connaissance et l'usage de notre territoire mais aussi leur engagement dans cette démarche.

Ce guide est donc l'outil de toutes celles et tous ceux qui aiment Floirac et souhaitent devenir acteurs de la co-construction de son avenir.

Je souhaite donc que vous soyez les plus nombreux possible à apporter votre contribution à une démarche qui a pour ambition de donner à chaque habitant les moyens d'exercer une citoyenneté active au service de Floirac, notre ville, pour laquelle, j'en suis sûr, nous partageons la même passion.

I - A quoi sert le guide ?

Pour qui ?

Pour les habitants, l'équipe municipale souhaite approfondir le travail initié en faveur de la participation des citoyens et permettre à chaque habitant de donner ses idées, d'apporter son expertise d'usager, de s'exprimer, de s'impliquer dans des projets. Ces idées, cette expertise, ces formes d'expression viendront enrichir les réflexions des élus et leurs prises de décision.

Pourquoi ?

En posant un cadre commun, nous espérons rendre les échanges plus constructifs et plus collaboratifs.

Ce guide des démarches participatives doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- partager des principes et des valeurs
- se donner des définitions communes
- participer à la construction de la Ville de demain

Comment ?

Ce guide co-écrit par les élus, les habitants, les services de la ville est le fruit d'échanges et de débats dans le cadre de conseils de quartiers, de rencontres avec les conseils citoyens et autres groupes constitués ou lors de rendez-vous individualisés.

Il est évolutif et pourra être modifié en fonction de l'avancée des démarches participatives.

II - Les Principes Fondateurs

A chaque moment de nos démarches, les principes suivants seront à respecter.

- Ethique et respect d'un code de bonne conduite : respecter les valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et les lois qui nous régissent
- Transparence et exemplarité : chacun s'engage à adopter un comportement exemplaire empreint de neutralité, de lisibilité, d'honnêteté
- Respect et égalité : chaque Floiracaise, chaque Floiracais doit pouvoir s'exprimer et être entendu. La bienveillance, la prise en compte de la parole de l'autre, la tolérance, l'écoute mutuelle doivent guider les échanges, que l'on soit habitant, élu ou fonctionnaire.

SOMMAIRE

I - A quoi sert le guide ?

II - Les principes fondateurs

III - Des démarches qui engagent les élus, les citoyens, les fonctionnaires

IV - Les instances de participation existantes

V - les formes et les outils de participation

VI - La gestion des questions de proximité (doléances)

VII - Gouvernance des démarches participatives

VIII - Un échéancier, un temps d'évaluation et un temps d'actualisation

IX - Lexique, bibliographie, contacts

III - Des démarches qui engagent les élus, les citoyens, les fonctionnaires

En participant au développement de ces nouvelles pratiques, chacun d'entre nous s'engage, selon son rôle, sa fonction, son statut, sa place, son expérience à respecter l'intérêt général et à adopter un code de bonne conduite. Cela doit rendre les échanges constructifs.

Les engagements des élus

- Associer les habitants
- Etre à l'écoute des citoyens
- Prendre en compte l'expertise d'usage des habitants
- Œuvrer à l'intérêt général
- Communiquer
- Expliquer

Les engagements des citoyens

- Etre force de proposition
- Respecter le principe de l'intérêt général
- Respecter les modes de décision
- S'informer sur les politiques publiques
- Etre ambassadeur de la participation auprès des autres citoyens

Les engagements des fonctionnaires

- Etre au service des publics
- Favoriser la participation du plus grand nombre en allant vers les publics
- Répondre aux demandes de manière la plus complète et la plus rapide
- Respecter les principes de neutralité et de réserve
- Apporter l'expertise technique et juridique et mettre en place des temps de formation partagée

IV - Les instances de participation existantes et les partenaires facilitateurs : s'appuyer sur eux pour développer la participation

La ville de Floirac s'appuiera sur des groupes déjà fortement mobilisés pour développer des actions permettant à chaque Floiracaise et Floiracais de s'exprimer et de prendre part à l'évolution de sa ville.

Il ne doit pas exister de concurrence entre les instances.

Elles doivent être complémentaires et collectivement nous devons œuvrer à la création de passerelles entre ces instances.

Les instances de participation

• Conseils de quartier

Espaces privilégiés de démocratie participative et d'initiatives citoyennes associant les habitants à la vie de la commune. Il se réunit à l'initiative des habitants ou sur proposition de la Ville.

Lieu de débats et d'échanges autour de projets partagés sur tous les sujets touchant à la vie locale.

Le conseil de quartier vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement du lien social.

Une charte des Conseils de quartier sera co-construite afin de déterminer le mode de fonctionnement

• Conseils citoyens

Ils ont été créés suite à la loi du 24 février 2014. Il en existe deux à Floirac, correspondant aux deux quartiers prioritaires (Jaurès et Dravemont).

Les conseils citoyens visent à conforter les dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en garantissant une place aux habitants dans les instances du contrat de ville et en les associant à son élaboration et son évaluation.

Ils se composent d'un collège d'habitants et d'un collège « associations et acteurs locaux ».

Ils sont autonomes, indépendants et complémentaires avec les autres instances de participation

• Les centres sociaux

Acteurs privilégiés (associations Loi 1901) qui œuvrent à l'intérêt général dans le champ social et du bien vivre ensemble, ils représentent une interface entre les habitants, les acteurs sociaux de terrain et la Ville.

Par leur mode de gouvernance, ils contribuent au développement de la démarche participative

- **Les associations locales**

(Le Club Municipal de Floirac : associations sportives du territoire, associations artistiques, culturelles, ou citoyennes)

Puisqu'elles sont à but non lucratif et servent l'intérêt général elles sont des instances de démarche participative. Leur mode de gouvernance favorise la participation de l'ensemble des membres et vise indirectement au-delà de leur objet, à favoriser le bien vivre ensemble

- **Conseil des sages**

Le Conseil des sages est une instance de réflexion, de concertation, de propositions et d'actions en faveur de la vie de la cité. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets de la commune

- **Groupe relais habitants**

Créé dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine Libération, ce groupe d'habitants est un relais en terme de communication et de participation citoyenne sur la Ville et œuvre à l'animation de la vie locale

- **Epicierie solidaire**

En favorisant l'implication de ses clients et de ses bénévoles, l'Epicierie Solidaire concourt au développement des initiatives citoyennes

- **Conseils d'usagers**

Ils permettent la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants (Conseil de vie sociale en RPA, conseil de crèches, conseil ELEA, conseils d'école...)

- **Café des parents**

Lieu de rencontres ponctuelles entre parents, enseignants et partenaires du territoire autour de thèmes partagés. Il s'agit d'un dispositif de l'Education Nationale mis en place par les écoles volontaires

- **Conseils de vie collégienne**

Organisés par les collèges, ils favorisent l'émergence d'attitudes citoyennes chez les collégiens

- **L'équipe citoyenne MONALISA**

Afin de lutter contre l'isolement et la solitude des âgés, une équipe de citoyens bénévoles se construit, soutenue par le CCAS de Floirac et le Conseil des Sages. Ces bénévoles auront pour mission de recréer le lien social et institutionnel et de développer des projets avec les âgés

- **Les partenaires facilitateurs**

- **Les bailleurs et la participation des habitants :**

- Entraide et solidarité/ Papothèque/Jardins Partagés...
En soutenant les initiatives citoyennes et en les accompagnant, le cas échéant, les bailleurs s'inscrivent dans le développement des démarches participatives.

- **Cas particulier de la consultation/concertation dans le cadre des projets de rénovation urbaine portés par Bordeaux Métropole**

- Plusieurs projets de rénovation urbaine sont en cours de lancement ou de réalisation sur la Ville de Floirac. Pour recueillir l'avis des habitants dans le cadre de ces projets spécifiques d'intérêt régional ou national, des Assistants à Maitrise d'Ouvrage ont été retenus. En accord avec la Ville, ils mènent des actions de concertation sur des secteurs spécifiques conformément à la réglementation.

V - Les formes et les outils de participation

Les formes

L'implication dans la vie floiracaise, dans la vie de son quartier se fait au travers de rencontres. Afin de permettre à chacun d'y voir plus clair et de savoir à quel type de réunion il assiste, voici les définitions, co-écrites et partagées de 5 genres de réunions.

- rencontre d'information
Il s'agit d'une simple présentation sans prise d'avis
- rencontre de consultation
Il s'agit de recueillir l'avis des habitants sans engagement de prise en compte de cet avis
- rencontre de concertation
Il s'agit d'un temps d'échanges, de dialogue, de travail autour d'un thème ou d'un projet commun
- rencontre de co-construction
Construction commune d'un projet qui émane de la Ville
- rencontre de co-décision
Ossature de la démarche participative, le citoyen participe à la prise de décision dès la phase de réflexion

La Ville de Floirac s'engage à faire appel, selon le type de réunion, à un tiers extérieur qui assurera l'animation des échanges et la rédaction des comptes-rendus.

Les outils

En plus d'instances déjà en place et pour inciter les habitants à participer à l'amélioration de leur cadre de vie et à la généralisation d'un climat de bien vivre ensemble, la Ville lance, en Juin 2017, un nouveau dispositif :

- **Les budgets participatifs**

- Chaque Floiracais à partir de 9 ans, en groupe ou de manière individuelle, pourra proposer un projet d'intérêt général visant à améliorer le cadre de vie et le bien vivre ensemble et respectant des critères préalablement définis.

Chaque porteur de projet pourra être accompagné par les services de la Ville pour remplir le formulaire de dépôt décrivant la proposition, son emplacement et son coût. Des ateliers auront lieu dans les conseils de quartier et dans différentes structures de la Ville et de ses partenaires. Chaque projet déposé sera analysé et sa recevabilité sera vérifiée par un comité paritaire (constitué d'autant d'élus que d'habitants). Les dossiers recevables seront recensés dans un catalogue et soumis au vote de tous les Floiracais. Ceux qui seront plébiscités seront immédiatement intégrés dans les plans de charge des services de la Ville et initiés en 2017. Chaque quartier de la Ville devra bénéficier d'un projet, au moins, pour une répartition équitable. La Ville alloue un montant de 100 000€ pour ce dispositif.

La formation partagée

Afin de favoriser la participation, la Ville permettra à chacun (habitants, élus, fonctionnaires, partenaires) de bénéficier de temps de formation en lien avec les thématiques de développement urbain durable et de participation citoyenne.

VI - La gestion des questions de proximité (doléances)

Vous remarquez une situation, vous êtes confronté à un problème qui relève des compétences de la Ville, nous nous engageons à apporter des réponses à vos questions pour être plus à l'écoute, plus réactifs et plus performants

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour répondre à cet engagement :

- Les Médiateurs de la Direction Vie Locale et Médiation, référents de quartier couvrant la totalité de la commune
Depuis janvier 2017, ils sont répartis par binôme sur les 4 secteurs de la Ville correspondant aux Conseils de quartier. Par leur présence et leur disponibilité, ils sont en capacité de recenser des besoins ou des difficultés ponctuelles rencontrées par les habitants et de les transmettre aux services compétents pour apporter des réponses ou résoudre les difficultés
- Visites régulières des quartiers par les élus
De manière coordonnée avec les médiateurs et en lien avec les conseils de quartier, des visites d'élus référents de quartier seront organisées
- Permanences des Adjoints
Les Maire-adjoints reçoivent les habitants sur rendez-vous

En 2018, des dispositifs viendront compléter la gestion des questions de proximité

- La Gestion Relation Citoyens

Courant 2018, la Ville se dotera d'un accueil centralisé qui aura pour objectif de répondre à 80 % de vos questions en immédiateté

Allo Monsieur Le Maire

Courant 2018, Monsieur le Maire sera directement joignable, par téléphone, ponctuellement et selon des créneaux horaires prédéfinis

VII - La gouvernance des démarches participatives

Un Comité Paritaire sera créé.

- Composition

Le Comité Paritaire comprendra :

- 14 élus
- 14 habitants désignés par :
 - les Conseils de Quartier (2 par Conseil),
 - les Centres sociaux (1 par Centre)
 - le Conseil des Sages (2)
 - les Conseils Citoyens (1 par Conseil)

- Missions

De manière globale sur les démarches participatives, il aura pour missions :

- de veiller à l'application des principes fondateurs partagés
- de participer à la mise à jour du guide des démarches participatives

Dans le cadre des budgets participatifs, il aura pour mission :

- d'assurer l'analyse des projets dans la phase de faisabilité en collaboration avec les services techniques compétents
- d'orienter vers un accompagnement spécifique les projets liés aux dépenses de fonctionnement ou pouvant relever de l'Agenda 21 au titre de l'année 2018
- de valider la votation et de soumettre au Conseil Municipal la liste des projets plébiscités au regard du financement du budget défini pour l'année 2017

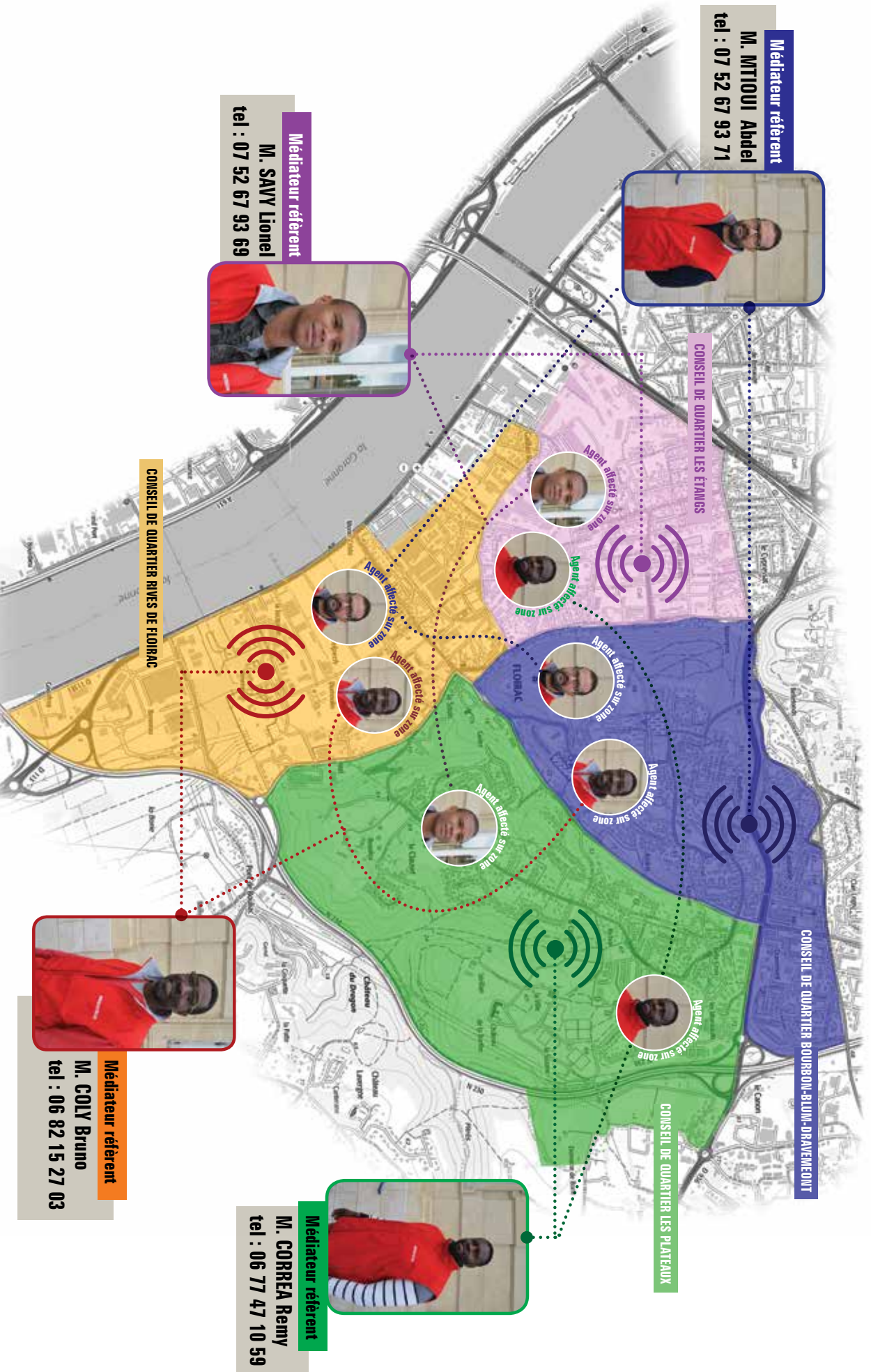
VIII - Un échéancier, un temps d'évaluation et un temps d'actualisation

Au plus tard fin février 2018, le Comité paritaire sera chargé de réaliser le bilan de l'évaluation des démarches participatives 2017.

Il proposera des modifications à apporter au guide des démarches et au règlement des budgets participatifs suite à l'expérience de l'année 2017.

Il pourra proposer d'élargir les outils de démarche participative.

IX - Annexe



Lexique

Guide : Ouvrage qui contient des renseignements classés sur tel ou tel sujet
(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/guide/38571#srLQOI8tCJFJ38vY.99>)

Citoyen : membre d'un Etat considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques
(définition Larousse)

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : Contrat selon lequel un maître d'ouvrage public (une Mairie, par exemple) fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet
(source <http://www.marchepublic.fr>)

Documents de référence

Charte de la participation du public, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, charte nationale, avril 2016 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf

Démocratie participative : Guide des outils pour agir, Fondation Nicolat Hulot pour la nature et l'homme, publication de la fondation, février 2015 : https://www.senat.fr/commission/missions/democratie/consultation_sur_la_democratie.html

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referenceseconscils-citoyens.pdf>

Mission d'information sur la démocratie représentative, démocratie participative, démocratie paritaire : <http://www.senat.fr/commission/missions/democratie>

Commission Nationale du Débat Public : <https://www.debatpublic.fr>

Territoires Hautement Citoyens : <http://www.territoires-hautement-citoyens.fr>

Association Démocratie Ouverte : <http://www.territoires-hautement-citoyens.fr>

Association La 27e région : <http://www.la27eregion.fr>

Association Regards Citoyens : <https://www.regardscitoyens.org>

Association Parlement & Citoyens : <https://www.parlement-et-citoyens.fr>

Contacts

Mission démarches participatives

Célia Constant

05 57 80 74 92

jeparticipe@ville-floirac33.fr

Direction Vie Locale et Médiation

05 57 80 87 20

Gilles Macheroux (Responsable service Vie Locale) :

05 57 80 90 65

Kamel Meziani (service Vie Locale) :

05 56 32 39 69

Médiateurs (cf carte du territoire)

Cabinet du Maire : 05 57 80 87 47

Citoyenne

FLOIRAC

VILLE 
DE
FLOIRAC

GUIDE
des **DÉMARCHES**
PARTICIPATIVES
FLOIRAC 2017